

con el apoyo de la *Direcció General d'Afers Religiosos de la Generalitat de Catalunya*. El resto de conferenciantes fueron los profesores Rafael Navarro-Valls, Javier Martínez-Torrón, Eduard Bajet y Pedro A. Perlado. Ya en el debate final, participaron también Concepció Ferrer, d'*Unió Democràtica de Catalunya*, Albert Sàez, Subdirector del diario *Avui*, y Jaume Castro, responsable de la *Comunitat de Sant'Egidio*.

Para la presentación de las Jornadas se contó con la presencia del Arzobispo de Tarragona y Primado, Mons. Jaume Pujol, corriendo la clausura a cargo del Arzobispo Metropolitano de Barcelona, Mons. Lluís Martínez-Sistach.

ÀLEX SEGLERS GÓMEZ-QUINTERO

**VV.AA., *Liberté religieuse et régimes des cultes en droit français, textes, pratique administrative, jurisprudence*, Préface de Mgr. Jean-Pierre Ricard, 2<sup>e</sup> édition, Cerf, Paris 2005, 1853 pp.**

Les juristes peuvent remercier l'équipe de rédaction composée de J. Dufaux, P. Dupuy, J-P. Durand, C. Dutheil de la Rochère, F. Gasztowtt, M. Guillaume (†), A-V. Hardel, B. Jeuffroy d'avoir réalisé cette magistrale entreprise de recueil de textes. Cette seconde édition est une refonte totale du volume publié en 1996, déjà sous cet intitulé et largement par la même équipe. 600 pages de plus et un nombre accru de "caractères" par page témoignent de ce que, en neuf années, les pouvoirs publics de la République laïque ont publié un certain nombre de textes juridiques relatifs aux religions. Pourtant, l'accroissement quantitatif des documents ici rassemblés tient aussi à une inflexion dans les orientations du travail des compilateurs. Cette seconde édition fait une large place au droit international, notamment au droit européen, textes internationaux garantissant le droit à la Liberté religieuse, mais aussi documents significatifs des principales étapes de l'histoire des relations entre les gouvernements français et le Saint-Siège. Avec raison, les auteurs ne font pas commencer l'élaboration d'un droit relatif aux religions à la loi de 1905, ni même à la Révolution; ils fournissent d'utiles renseignements tant sur l'Ancien Régime, notamment sur le régime des congrégations par exemple, que sur le XIX<sup>e</sup>s. (voir notamment les p. 359 suiv.).

Le plan et l'organisation générale de ce beau volume témoigne de ce que les compilateurs ont su concilier les impératifs d'une classification thématique, chronologique et selon la nature juridique de chaque texte: lois, décrets, arrêtés, circulaires et très abondante jurisprudence, surtout du Conseil d'État et de la Cour de cassation. On sait que le régime des cultes, en France, est avant tout une construction de la pratique, administrative et judiciaire.

L'utilisation du volume est aisée pour le chercheur. Les intitulés sont clairs et correspondent aux préoccupations des juristes. Les auteurs ont veillé à ce que le classement des divers thèmes ne nuise pas à la consultation des textes. Ainsi, la loi du 9 décembre 1905 est citée *in extenso* dans une même partie ("textes fondamentaux", p.306-323), mais il est clairement indiqué, pour chacun des titres de la loi, les passages de l'ouvrage dans lesquels les dispositions de ce titre seront reprises, avec les textes ultérieurs les modifiant ou les complétant (édifice du culte, associations cultuelles, pensions .....).

Au début de chaque chapitre ou avant chaque texte, les auteurs ont utilement insé-

ré quelques lignes ou quelques paragraphes fort bien présentés, exposant les circonstances de l'élaboration, le contenu, ou la portée du texte. La rédaction de telles notices, très brèves, est une entreprise délicate, le plus souvent bien menée. Les indications données sont claires et pertinentes, même si divers "raccourcis" laissent certaines ambiguïtés. Ainsi, p. 48, la présentation du conflit opposant Philippe le Bel à Boniface VIII pourrait laisser penser que le pape s'est imposé au roi. Dans la même page, il aurait été plus exact de montrer comment la *Déclaration des Quatre Articles* de 1682 avait contribué à alimenter le conflit entre Louis XIV et Innocent XI, plutôt que d'affirmer que "le roi ne put lui maintenir son soutien". Ce même texte est d'ailleurs à nouveau évoqué à propos des congrégations et l'expulsion des Jésuites (p. 861); l'analyse qui en est alors donnée est plus nuancée et plus conforme à la réalité des relations entre Louis XIV et l'Église catholique.

Le pluriel utilisé dans le titre de l'ouvrage, mentionnant les régimes des cultes en droit français, est parfaitement justifié puisque les divers régimes propres aux collectivités d'outre-mer sont envisagés, ainsi que le droit local alsacien-mosellan, régimes spécifiques dus aux aléas de l'histoire et dont la diversité demeure, sans qu'il y ait la moindre atteinte à l'unité de la République.

L'ouvrage s'ouvre sur les "normes internationales": ONU, UNESCO et autres documents, notamment l'Acte final d'Helsinki (1975) qui marque un tournant décisif dans la place occupée par le Saint-Siège sur la scène internationale. La seconde partie du volume concerne le droit européen (p.83-260). La troisième partie, comptant plus de 1400 pages, consacrée au droit français, est divisée en 15 livres, traitant chacun d'un thème spécifique, en commençant, avec logique, par le cadre général, le régime des libertés publiques et en poursuivant par l'étude des diverses questions. Le livre IV, par exemple, envisage le "ministre du culte", notion que le droit français ne définit pas, mais catégorie pour laquelle législateur et juge prévoient pourtant une série de mesures spécifiques.

On trouve, livre V, toutes les dispositions relatives aux associations, de droit commun, culturelles de la loi de 1905, culturelles de la loi de 1907, diocésaines,... Ces dispositions concernant les associations constituent le trait spécifique et essentiel du droit français des religions. Le droit ne reconnaît aucun culte, mais seules les religions sont habilitées à se couler dans le moule des associations culturelles dont les pouvoirs publics ont récemment réaffirmé qu'elles ne peuvent avoir qu'un but "exclusivement culturel". C'est par le biais de ces associations que les religions sont prises en compte par le droit français. Leur régime juridique est complexe. Toutes les clefs sont ici fournies pour le comprendre. Les livres suivants concernent des sujets proches, directement liés au régime des associations: congrégations, fondations, régime de tutelle administrative s'exerçant sur ces divers organismes.

La réglementation des édifices et lieux de culte occupe un peu plus de 100 pages (livre X). La question possède, actuellement en France, une très grande importance, qu'il s'agisse pour l'Église catholique de l'utilisation à des fins "culturelles" d'un édifice exclusivement affecté au culte, ou qu'il s'agisse, pour d'autres religions au premier rang desquels se trouve l'Islam, de la construction d'édifices du culte.

Le droit français connaît un régime d'assistance spirituelle dans les services publics, ou "d'aumôneries" qui se concilie de façon particulière avec la laïcité et le principe d'absence de financement public des religions (livre XI).

L'enseignement (livre XII) constitue par excellence le sujet où, depuis la Monarchie de Juillet (loi Guizot, 1833), cléricaux et anticléricaux s'affrontent avec toujours autant de vigueur. Les pages 1195 et suivantes, concernant l'histoire de l'en-

seignement libre, sont succinctes, mais bien construites. Avec raison, les auteurs n'ont pas reproduit l'intégralité des très nombreux textes ponctuant cette histoire des plus mouvementées ; mais la date et l'intitulé des lois et décrets essentiels pris depuis 1793 sont donnés, avec la référence, soit au recueil de Duvergier, soit au Journal Officiel. Une brève analyse ou la citation de quelques articles accompagnent les références.

Le droit du travail, conçu comme un élément du "droit social", n'occupe qu'une trentaine de pages (livre XIII, p. 1295-1325). Certes, les dispositions législatives ou réglementaires sur ces questions sont peu nombreuses ; cependant, la jurisprudence est abondante. En pratique, une très grande proportion des affaires soumises au cours de ces dernières années aux tribunaux et dans lesquelles le juge prend en considération le "fait religieux", concerne le droit du travail. L'articulation entre les exigences propres à chaque religion et les règles d'ordre public du droit français protégeant tout salarié n'est pas toujours aisée.

La fiscalité, puis les "pratiques répréhensibles" et les "dérives sectaires" terminent ce beau volume.

L'ouvrage met à la disposition des spécialistes du droit des cultes en France tous les textes essentiels. Les auteurs ont établi de précieuses tables et index ; deux tables des textes cités, l'une purement chronologique et l'autre selon la nature du texte. L'index thématique, très soigné, rendra les plus grands services.

Par rapport à la première édition parue en 1996, celle-ci n'est pas seulement une mise à jour ; elle envisage le droit international et sur tous les thèmes elle est plus complète. En outre, le lecteur perçoit une légère inflexion dans la méthode des compilateurs. Les auteurs, qui pour la plupart exercent de hautes responsabilités au sein de l'Église catholique, semblaient, en 1996, raisonner sur le droit français à partir des préoccupations de l'Église catholique. Cette orientation demeure, mais l'ensemble du volume témoigne cependant d'une démarche juridique qui tend à prendre quelques distances par rapport aux catégories du droit canonique de l'Église catholique, pour davantage articuler les raisonnements et le classement des textes en fonction des concepts propres au droit français.

BRIGITTE BASDEVANT-GAUDEMET

## H) DERECHO MATRIMONIAL Y DE FAMILIA

**ARENAS GARCÍA, RAFAEL, *Crisis matrimoniales internacionales. Nulidad matrimonial, separación y divorcio en el nuevo Derecho internacional privado español*, Servizo de Publicacións da Universidade de Santiago de Compostela, Santiago de Compostela 2004, 585 pp.**

Las crisis de pareja, sean matrimoniales o no, son una realidad intemporal. Si a ello se añan las posibilidades de interrelación personal originadas por la *multi-culturalidad* o la *pluri-religiosidad* derivadas del momento histórico actual convendremos en que el índice de la problemática potencial ha aumentado exponencialmente.

Por ello, la monografía del Dr. ARENAS GARCÍA, Catedrático habilitado de Derecho Internacional Privado de la Universidad Autónoma de Barcelona, sobre las crisis matrimoniales internacionales, supone una estimable e interesante reflexión